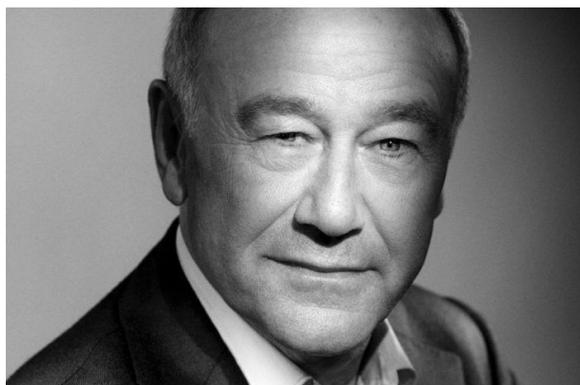




L'entrepreneur Jean Guyon (domaines Rollan de By) propose de transformer les dettes des entreprises en prêts



L'idée est excellente. Elle m'a été glissée par Jean Guyon, l'un de ces patrons de terrain dont on ne parle pas assez, et heureux propriétaire viticole des domaines Rollan de By (180 hectares dans le Médoc).

« Pourquoi le gouvernement ne met-il pas en place des prêts in fine pour toutes les entreprises endettées qui ont du mal à boucler leurs fins de mois ? Plutôt que d'accorder des subventions à n'en plus finir qui vont au global coûter une somme colossale au budget de l'État, mieux vaut autoriser nos entrepreneurs, ceux qui sont endettés, à ne plus payer que les intérêts et repousser d'un an ou deux, le temps que la crise se résorbe, le remboursement du capital. »

L'idée semble en tout point excellente et l'on s'étonne qu'aucune de nos belles huiles de Bercy n'y ait encore pensé. Cela doit être trop simple. En plus, la proposition a le mérite d'être saine et transparente du point de vue de la gestion de l'ensemble du système bancaire. Rappelons que pour faire face au confinement, les banques ont déjà accordé 120 milliards d'euros à quelques 590 000 entreprises. En sachant qu'elles ne supportent en règle générale que 10 % du risque.

De nombreux économistes, comme l'avocat Stéphane Sylvestre, ou entrepreneurs, tels Derek Smith (Trésor du Patrimoine) ont également suggéré de transformer les PGE en actions d'un vaste fonds national, France PME, géré par la Caisse des Dépôts et Bpifrance. Une occasion historique unique pour renforcer les fonds propres de nos PME, toujours largement inférieurs à celles de leurs concurrents allemands entre autres. Ce qui reviendrait à transformer un point faible en point fort ! Que demander de plus ? On attend la réaction de Geoffroy Roux de Bezieux ou de Bruno Le Maire au moment où ce dernier annonce un nouveau plan de relance avec un dispositif de prêts participatifs de 15 à 20 milliards d'euros... À suivre.